



11 mars 2020

Chers citoyens,

Vous entendez encore régulièrement parler au travers des médias des conflits qui secouent certaines parties du globe et des conditions de vie dans lesquelles se trouvent des personnes déplacées ou en exil. Parmi lesquelles on dénombre de très nombreux enfants.

Ce qui est moins médiatisé et néanmoins bien réel, c'est la nouvelle crise de l'accueil des demandeurs d'asile à laquelle notre pays doit faire face. La hausse du nombre de demandes, associée à un allongement des procédures, a obligé Fedasil à prendre des mesures d'urgence pour garantir l'accueil de toutes les personnes réclamant une protection en Belgique.

Dans ce contexte, Fedasil a décidé d'accueillir temporairement des demandeurs d'asile sur le site de la résidence 'La Tramontane' située rue Cité de l'Enfance à Marcinelle.

L'arrivée des premiers résidents est prévue fin mars/début avril 2020. Le bâtiment peut héberger 174 personnes, essentiellement des familles avec enfants. Comme le prévoit le contrat, le centre d'accueil sera opérationnel pendant une période de 1 an (renouvelable 6 mois maximum).

La gestion du centre d'accueil est confiée à la société My Assist qui dispose déjà d'une bonne expérience dans l'accueil des demandeurs d'asile. Une équipe de collaborateurs se relayera 24h/24 pour accompagner les résidents et assurer le bon fonctionnement de la structure d'accueil. Environ 30 personnes, essentiellement de la région de Charleroi, seront recrutées pour assurer l'accompagnement.

Fedasil a rapidement sollicité la Ville de Charleroi et la Province de Hainaut qui ont répondu présents et qui se mobilisent pour assurer la scolarité des enfants et proposer une série de partenariats permettant le séjour le plus harmonieux possible.

Les différents acteurs se soucient de la bonne intégration du centre et de ses occupants. Si vous avez des questions, des propositions ou des réclamations, vous pouvez nous contacter à l'adresse [info@fedasil.be](mailto:info@fedasil.be).

Vous trouverez au verso de cette lettre les réponses aux questions les plus fréquentes sur l'accueil des demandeurs d'asile.

Cordialement,

Jean-Pierre Luxen - Directeur général de Fedasil

Frédéric Staes - Directeur du centre d'accueil La Tramontane



### **Pourquoi ouvrir un centre d'accueil maintenant ?**

Depuis plusieurs mois, Fedasil a besoin de places supplémentaires pour accueillir toutes les personnes qui demandent l'asile. Plusieurs centres d'accueil temporaires ont récemment ouvert leurs portes, notamment à Liège, Gand, Anvers, Couvin ou Mouscron.

### **Qui sera accueilli au centre de Marcinelle ?**

Les personnes qui séjourneront dans le centre sont des personnes qui ont demandé une protection internationale (l'asile) en Belgique. Il s'agit de familles avec enfants, de couples ou encore de personnes dites isolées. Les pays d'origine sont très divers (El Salvador, Syrie, Afghanistan, etc).

### **Combien de temps séjourneront-ils au centre ?**

Les demandeurs d'asile sont hébergés tout au long de l'examen de leur demande. Une fois la procédure terminée, ils sont invités à quitter le centre.

### **Pourront-ils sortir des bâtiments ?**

Bien sûr. Le centre à Marcinelle sera un centre d'accueil 'ouvert'. Cela signifie que les demandeurs d'asile peuvent entrer et sortir librement du bâtiment - dans le respect du règlement intérieur. Il ne s'agit donc pas d'un centre 'fermé' géré par l'Office des étrangers.

### **Pourquoi un opérateur privé ?**

Fedasil et ses partenaires habituels (comme la Croix-Rouge) ouvrent actuellement un grand nombre de centres temporaires. Tout comme en 2015-2016, le gouvernement fédéral a décidé de lancer un appel d'offre au secteur privé pour augmenter cette capacité. La société belge My Assist a ainsi proposé l'ancienne maison de repos et de soins 'La Tramontane'. Le dossier a été accepté début février par le Conseil des ministres.

### **Pourquoi un centre 'temporaire' ?**

L'ouverture du centre est le résultat d'un marché public urgent. Ce marché prévoit une ouverture rapide (fin mars/début avril) pour une durée de 12 mois - pouvant être prolongée de 6 mois maximum.

### **Comment se déroule la vie dans le centre d'accueil ?**

Les demandeurs d'asile reçoivent une aide matérielle : elle se compose des besoins essentiels (un logement, des repas) et d'un accompagnement social et médical. Ils ne reçoivent pas d'aide financière. Différentes activités sont mises en place pour permettre aux résidents de mettre à profit le temps passé au sein de la structure d'accueil : ateliers, cours, bibliothèque, etc.

### **Les enfants du centre vont-ils à l'école ?**

Bien sûr. Comme tous les mineurs en Belgique, les enfants demandeurs d'asile ont l'obligation d'aller à l'école. My Assist va prochainement se concerter avec les services de la Ville et de la Province pour assurer la scolarisation des enfants.

### **En tant que riverain, puis-je apporter une aide ?**

L'assistance professionnelle est coordonnée par My Assist. Pour l'instant, les équipes mettent l'accent sur le démarrage du centre. Mais ensuite, à Marcinelle comme dans tous les autres centres, nous comptons sur l'aide des bénévoles !

Vous souhaitez vous investir comme bénévole et donner des cours de langue, un coup de main pour la classe des devoirs ou accompagner les jeunes à une activité ? Ou vous souhaitez nous faire don de vêtements chauds pour les résidents ? N'hésitez pas à nous contacter: [info@fedasil.be](mailto:info@fedasil.be)



*La Tramontane 1 - Centre d'accueil de Marcinelle*

*Rue Cité de l'Enfance 45, 6001 Marcinelle*

*Pour en savoir plus sur l'accueil des demandeurs d'asile : [www.fedasil.be](http://www.fedasil.be)*